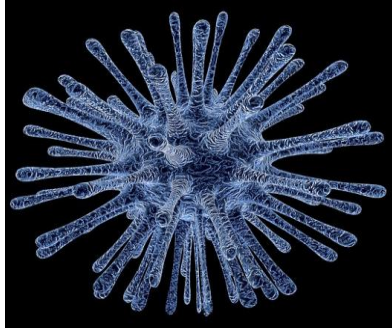


Actualité scientifique



Le conseil supérieur d'hygiène publique de France a publié un avis le 24 Novembre 2016 dans lequel il ne recommande que l'utilisation des vaccins anti-grippaux pour la prévention de la grippe. Il rappelle que que les médicaments homéopathiques ne peuvent se substituer à ces vaccins, notamment chez les personnes fragiles.

Mais qu'est-ce que la grippe ?

La grippe est une maladie virale apparaissant de Novembre à Avril et touchant **chaque année entre 2 et 7 millions de personnes**. Elle est associée le plus souvent aux symptômes suivants : frissons, maux de gorges, fièvres, courbatures, maux de têtes. Cependant, il ne faut pas confondre la grippe avec un simple refroidissement présentant les mêmes symptômes mais de plus faibles intensités. Chez les personnes à risques (femmes enceintes, personnes de plus de 65 ans, nourissons), la grippe peut amener à des complications très sévères. Elle **entraîne la mort chaque année de 2000 à 7000 patients**.

Comment prévenir la grippe ?

Aujourd'hui, il existe deux types de prévention de la grippe :

- **Les vaccins** : ce sont des médicaments utilisés dans le but de provoquer une réaction immunitaire pour lutter contre l'infection. Il existe différents types de vaccins anti-grippaux : INFLUVAC, IMMUGRIP et VAXIGRIP au cours de l'hiver 2016-2017. Les souches utilisées pour produire ces vaccins sont modifiées chaque année en fonction des virus présents l'année précédente.
- **Les granules homéopathiques** : l'homéopathie est basée sur le principe que seule une très faible dose de principe actif d'un médicament permet son efficacité. Il existe comme pour les vaccins plusieurs types de granules homéopathiques contenant de très faibles concentrations de principe actif : influenzzinum ou oscillococcinum. Cependant, contrairement aux vaccins, la plupart des granules ne sont pas modifiées chaque année pour s'adapter aux souches présentes l'hiver précédent.

Que choisir entre vaccin et homéopathie et comment ne pas les confondre ?

L'ANSM rappelle que seuls les vaccins sont recommandés pour prévenir la grippe. En effet, seul l'efficacité des vaccins a été prouvée avec une diminution variable du risque de grippe (50 % en moyenne) et du nombre de complications. Cependant, cette efficacité dépend de la souche présente dans le vaccin comparée à la souche active et du nombre de patients vaccinés.

Le remplacement de la vaccination par de l'homéopathie peut conduire à une augmentation des risques d'infections et du nombre de complications.

Il existe souvent chez les patients une confusion entre homéopathie et vaccins. Cela est notamment causé par la similarité des dates de campagnes de prescription des deux médicaments (de Novembre à Février), la présence d'une autorisation de mise sur le marché pour les granules ou par la grande similarité entre les deux produits. C'est le cas entre les vaccins et la granule influenzzinum dont les souches sont modifiées chaque année.

Sources : https://www.vidal.fr/actualites/20454/prevention_de_la_grippe_il_n_existe_pas_de_vaccin_homeopatique_rappelle_l_anism/

<http://ansm.sante.fr/S-informer/Points-d-information-Points-d-information/L-ANSM-rappelle-qu-aucun-medicament-homeopatique-ne-peut-etre-considere-comme-un-vaccin-contre-la-grippe-Point-d-Information>